



# Compte Administratif

## Rapport de présentation 2019

SOUS-PREFECTURE  
23 JUILL. 2020  
DE MULHOUSE

# Table des matières

<b>1</b>	<b>LE BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>2</b>
1.1	LE RESULTAT 2019 .....	2
1.2	SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	2
1.2.1	Les recettes de fonctionnement .....	3
1.2.2	Les dépenses de fonctionnement .....	10
1.3	SECTION D'INVESTISSEMENT .....	16
1.3.1	Les recettes d'investissement .....	16
1.3.2	Les dépenses d'investissement .....	18
<b>2</b>	<b>LES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>25</b>
2.1	LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU .....	25
2.1.1	Section de fonctionnement .....	25
2.1.2	Section d'investissement .....	26
2.1.3	Résultat .....	26
2.2	LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES .....	27
2.2.1	Section de fonctionnement .....	27
2.2.2	Section d'investissement .....	27
2.2.3	Résultat .....	28

# 1 Le budget principal

## 1.1 Le résultat 2019

Le résultat global atteint 14 537 268,02 € contre 4 394 106,47 € en 2018 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	155 545 748,43 €	180 768 770,81 €	25 223 022,38 €
INVESTISSEMENT	87 275 824,15 €	79 561 752,54 €	-7 714 071,61 €
REPORTS	7 247 868,09 €	4 276 185,34 €	-2 971 682,75 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>250 069 440,67 €</b>	<b>264 606 708,69 €</b>	<b>14 537 268,02 €</b>

## 1.2 Section de fonctionnement

On distingue deux types d'opérations au sein de la section de fonctionnement :

- les opérations réelles, qui donnent lieu à un encaissement ou un décaissement ;
- les opérations d'ordre, qui ne génèrent aucun mouvement de trésorerie.

L'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement correspond à **l'épargne brute**, qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement.

L'exécution 2019 a permis de dégager une épargne brute de 33,64 M€, soit 19% des recettes réelles de fonctionnement. On enregistre une progression de + 6,94 M€ par rapport au compte administratif 2018, soit +26% :



## 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

On enregistre au compte administratif 2019 des recettes de fonctionnement de 180,77 M€, significativement plus élevées qu'en 2018 (+ 8,7 M€ ou + 5%) :

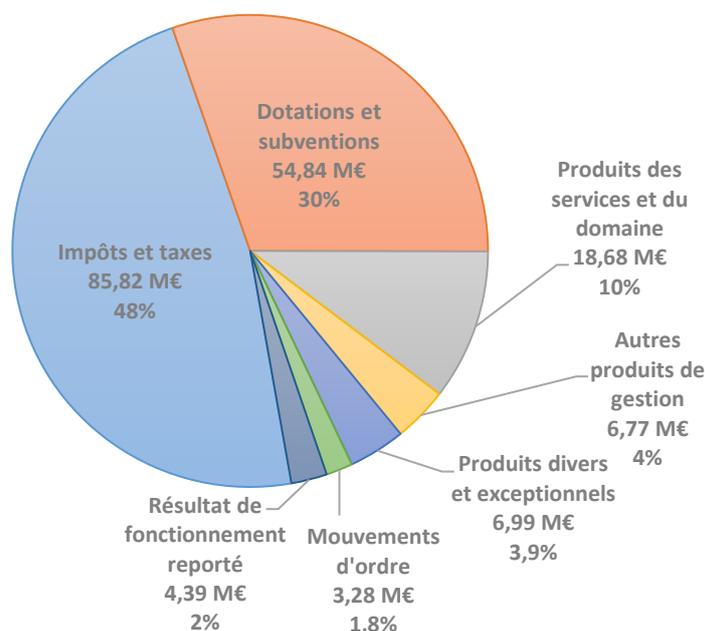
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (M€)	CA 2018	CA 2019	Var.%
Impôts et taxes	88,97	85,82	-3,5%
Dotations et subventions	54,63	54,84	0,4%
Produits des services et du domaine	13,89	18,68	34,5%
Autres produits de gestion	6,32	6,77	7,0%
Produits divers et exceptionnels	1,50	6,99	366,5%
Mouvements d'ordre	3,39	3,28	-3,3%
Résultat de fonctionnement reporté	3,40	4,39	29,4%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>172,10</b>	<b>180,77</b>	<b>5,0%</b>
<b>Taux de réalisation</b>	<b>100,9%</b>	<b>105,4%</b>	

Cette forte hausse s'explique notamment par :

- un résultat reporté en hausse de 0,99 M€ ;
- une recette exceptionnelle de 5,6 M€ liée à la cession du réseau câblé à SFR.

Hors résultat reporté et cession du réseau câblé, la hausse des recettes de fonctionnement est ramenée à + 1,23% par rapport à 2018.

Les recettes de fonctionnement 2020 se répartissent de la manière suivante :



## **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 85,82 M€**

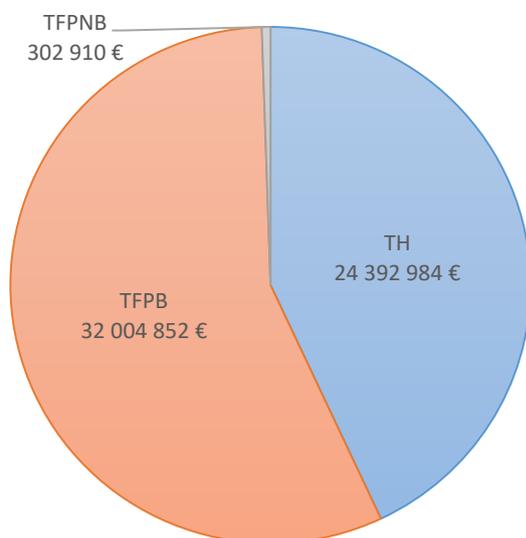
Les recettes des impôts et taxes représentent 48,3% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. L'exercice 2019 est marqué par un changement d'imputation comptable au sein de ce chapitre : les droits de stationnement sont désormais enregistrés au chapitre 70, ce qui a pour conséquence un recul de - 3,15 M€ des impôts et taxes en valeur faciale. Retraités des droits de stationnement, les recettes de chapitre 73 sont globalement stables : + 0,21 M€ soit + 0,25%.

### ❖ Les impôts ménages : 56,7 M€

Ils se composent de :

- la Taxe d'Habitation (TH) ;
- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB).

Le produit de la fiscalité directe locale est de 56,7 M€ au CA 2019 soit une évolution est de +1,91% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est liée à l'évolution des bases, les taux n'ayant subi aucune augmentation depuis 2016. La répartition des impôts ménages est la suivante :



### ❖ L'attribution de compensation : 20,95 M€

L'attribution de compensation est versée aux communes par la Communauté d'Agglomération en contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique, déduction faite des charges transférées. Son montant 2019 est de 20,95 M€, en hausse de +0,03 M€ par rapport à 2018 en raison de la démutualisation du service évènementiel en avril 2019.

❖ Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) : 1 M€

La Ville de Mulhouse a bénéficié d'un montant de 1 M€ au titre du FPIC en 2019, contre 1,39 M€ en 2018. Cette baisse est liée à la sortie progressive de la Communauté d'Agglomération de ce dispositif.

❖ La dotation de solidarité communautaire : 0,37 M€

Instaurée par m2A en remplacement des fonds de concours, elle a pour vocation la mise en place d'une péréquation financière tenant compte du niveau de richesse des communes du territoire. Son montant est stable par rapport à l'année précédente.

❖ Les impôts et taxes indirects : 6,8 M€

<b>En M€</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation</b>
Droits de place	1,22	1,19	-2,5%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	0,73	0,73	0,1%
Droits de stationnement (changement d'imputation comptable)	3,29	0,00	-100,0%
Frais de fourrière	0,07	0,00	-100,0%
Taxe sur l'électricité	1,67	1,66	-0,5%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3,07	2,63	-14,4%
Taxe sur les emplacements publicitaires	0,43	0,41	-5,0%
Autres impôts indirects	0,18	0,19	2,6%
<b>Impôts indirects</b>	<b>10,66</b>	<b>6,80</b>	<b>-36,2%</b>
<i>Impôts indirects à périmètre constant</i>	<i>7,30</i>	<i>6,80</i>	<i>-6,8%</i>

Les impôts et taxes indirects sont en diminution de -36,2% par rapport au CA 2018. Il convient cependant de retraiter les droits de stationnement et frais de fourrière, comptabilisés en chapitre 70 en 2019 alors qu'ils l'étaient en chapitre 73 en 2018. Par conséquent le repli des impôts et taxes indirects est de -6,8% à périmètre constant, principalement en raison d'un recul de -0,44 M€ sur les droits de mutation. Le niveau atteint en 2018 par les droits de mutation (3 M€) intégrait des recettes 2017 suite à un dysfonctionnement comptable de l'administration de l'Etat.

## **Chapitre 74 – Dotations et participations : 54,84 M€**

Avec 3% des recettes réelles de fonctionnement 2019, les dotations et participations constituent la deuxième ressource la plus importante de la collectivité. Leur dynamique reste faible en 2019, avec une hausse de +0,21 M€ soit +0,4%. Dans le détail, les dotations et participations se composent des :

### ❖ Concours financiers de l'Etat : 45,73 M€

Il s'agit des dotations versées par l'Etat, en particulier pour compenser les transferts de compétences opérés en direction des collectivités territoriales.

Le tableau ci-dessous présente les montants 2018 et 2019 de ces concours financiers :

<b>En M€</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	19,48	19,33	-0,8%
Dotation de Solidarité Urbaine	22,88	23,80	4,1%
Dotation Nationale de Péréquation	1,71	1,63	-4,5%
Dotation Générale de Décentralisation	0,81	0,81	0,0%
FCTVA sur dépenses de fonctionnement	0,18	0,14	-20,2%
Dotation Spéciale Instituteurs	0,006	0,003	-50,0%
<b>Concours financiers de l'Etat</b>	<b>45,07</b>	<b>45,73</b>	<b>1,5%</b>

Concernant les trois principales dotations :

- la DGF est en recul de -0,15 M€ ;
- la DNP est en léger retrait de -0,08 M€ ;
- la DSU est en revanche en progression de +4,1%, soit près de 1M€ supplémentaires.

### ❖ Autres attributions : 3,51 M€

Il s'agit d'attributions de péréquation et de compensation au titre des réformes fiscales et d'exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière d'impôts locaux. Elles sont globalement en hausse de +1%. Pour Mulhouse, il s'agit principalement :

- de l'allocation de compensation des exonérations de TH : 2,55 M€ ;
- de l'allocation de compensation des exonérations de TF : 0,40 M€ ;
- de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), qui atteint 0,29 M€ en 2019 contre 0,39 M€ au CA 2018.

❖ Participations et subventions : 5,6 M€

Elles diminuent dans l'ensemble de - 0,48 M€ soit -7,9%. La typologie de ces participations et subventions est la suivante :

<b>En M€</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation</b>
(1) Participations autres collectivités	2,19	2,38	8,9%
(2) Autres participations de l'Etat : culture, social, scolaire, coopération transfrontalière, etc.	2,08	1,67	-19,5%
(3) Participations CAF et autres organismes	1,81	1,54	-14,8%
<b>Participations et subventions</b>	<b>6,08</b>	<b>5,60</b>	<b>-7,9%</b>

(1) Les participations d'autres collectivités regroupent notamment les subventions Région / Département perçues pour les animations culturelles, l'aide sociale, l'entretien des routes, etc. La hausse constatée par rapport à 2018 correspond :

- à la progression de 0,10 M€ de la contribution du SIVU Casino de Blotzheim ;
- aux participations pour l'organisation du Tour de France : 0,02 M€ de la Région, 0,01 M€ du Département et 0,01 M€ de m2A ;
- au financement Région de 0,025 M€ pour la biennale 2019 ;
- à une aide m2A de 0,036 M€ dans le cadre de l'étude de renouvellement urbain du quartier des Coteaux.

(2) Les autres participations de l'Etat sont en diminution de - 0,41 M€. A retenir :

- la disparition du fonds d'amorçage Temps Educatifs (- 0,73 M€) ;
- un soutien à la biennale 2019 de 0,06 M€ ;
- un versement complémentaire pour la coopération transfrontalière (+ 0,06 M€) ;
- une recette du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence en hausse de + 0,08 M€ suite à l'incendie de la rue de Toulouse survenu en décembre 2018

(3) Les financements reçus d'autres partenaires sont en recul de - 0,27 M€ par rapport au CA 2018.

## **Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 18,68 M€**

Le montant de ces recettes est en hausse de + 4,79 M€ en valeur faciale. Il convient cependant de les retraiter pour pouvoir raisonner à périmètre constant. En effet, les frais de stationnement et de fourrière sont enregistrés sur ce chapitre au lieu du chapitre 73 précédemment. Tenant compte des éléments ci-dessus, les produits des services et du domaine croissent de +1,42 M€ après retraitements. Les principales évolutions concernent :

- les recettes de stationnement et frais de fourrière, qui progressent de + 0,23 M€ par rapport au CA 2018 ;
- la facturation des Forfaits Post-Stationnement, qui génèrent un produit de 1,16 M€ (+ 0,56 M€)
- la refacturation de personnel mis à disposition apporte + 0,62 M€ de recettes supplémentaire par rapport à 2018, en lien notamment avec la mise en œuvre en 2019 de la refacturation de personnel au CSC Drouot, l'effet de l'étude mutualisation menée fin 2018 (+ 0,28 M€ facturés à m2A) et la hausse des refacturations aux budgets annexes (+ 0,08 M€) ;
- une recette ponctuelle SFR de 0,15 M€ dans le cadre de la vente du réseau câblé et correspondant aux redevances d'occupation du domaine public de 2014 à 2018 ;
- un ajustement de la participation des budgets annexes aux frais de mutualisation de l'ordre de - 0,09 M€.

## **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6,77 M€**

Une hausse de +7% des recettes de ce chapitre est constatée au CA 2019. Les autres produits de gestion courante se composent :

- des revenus des immeubles, qui atteignent 2,52 M€ au CA 2019, en hausse de + 0,19 M€ ;
- du loyer financier perçu de l'Etat pour l'Hôtel de Police, qui s'élève à 1,50 M€, montant inchangé par rapport aux années passées . Ce loyer est reversé par la Ville au crédit bailleur propriétaire du bien. Par conséquent cette recette est neutre budgétairement puisqu'une dépense de 1,50 M€ lui est associée ;
- des remboursements de taxes foncières pour 0,63 M€ ;
- des redevances versées par les délégataires des concessions d'exploitation des parkings en ouvrage : 0,50 M€ ;
- le remboursement des contrats aidés : 0,18 M€ ;
- d'autres produits pour 1,44 M€, incluant notamment la billetterie du théâtre, la mise à disposition d'agents, les recettes des animations d'été.

## **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 5,98 M€**

Le niveau des produits exceptionnels est particulièrement élevé en 2019, car on y trouve le produit de la cession du réseau câblé à SFR, pour 5,6 M€. Conformément aux règles comptables, la plus-value résultant de cette vente a été basculée vers la section d'investissement à l'aide d'opérations d'ordre.

Outre les produits de cessions, les produits exceptionnels regroupent les remboursements par les assureurs ou encore les pénalités facturées aux entreprises dans le cadre de la réalisation des marchés publics.

## **Chapitre 042 – Recettes d'ordre : 3,28 M€**

Ces opérations ne donnent pas lieu à encaissement et n'ont pas d'incidence sur l'équilibre global du budget. Elles permettent le transfert de valeurs entre les sections de fonctionnement et d'investissement. On trouve en recettes d'ordre de la section de fonctionnement :

- la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat, pour 2,15 M€. Ce mouvement comptable permet de minorer la charge d'amortissement des immobilisations que ces subventions ont contribué à financer ;
- les travaux internes en régie : 1,03 M€. Il s'agit de travaux effectués par des agents municipaux mais ayant le caractère de travaux d'investissements. C'est pourquoi ils sont transférés de la section de fonctionnement vers les dépenses de la section d'investissement à l'aide de mouvements d'ordre ;
- les moins-values sur cessions d'éléments d'actif : 0,08 M€ au CA 2019 ;
- les reprises sur provisions.

## 1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élevèrent à 155,55 M€, en hausse de +4,1% par rapport à 2018.

L'analyse de l'écart avec l'année précédente doit néanmoins tenir compte du retraitement d'un mouvement d'ordre de 5,6 M€, consécutif à la cession du réseau câblé à SFR. Retraité de ce mouvement, la progression des dépenses de fonctionnement de la collectivité est contenue à + 0,6 M€, soit +0,4%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (M€)	CA 2018	CA 2019	Var. %
Charges de personnel	79,29	79,44	0,2%
Moyens des services	28,39	28,61	0,8%
Contributions et subventions	24,59	25,32	3,0%
Charges financières	5,36	5,06	-5,6%
Charges exceptionnelles	0,57	0,64	12,3%
Atténuation de produits	0,42	0,40	-4,3%
Mouvements d'ordre	10,74	16,09	49,7%

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>149,35</b>	<b>155,55</b>	<b>4,1%</b>
<b>Taux de réalisation</b>	<b>95,3%</b>	<b>96,0%</b>	

La contractualisation avec l'Etat impose à la collectivité le respect d'un taux annuel maximum d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de +1,35% sur la base du réalisé 2017. Le tableau ci-dessous présente les montants plafonds de dépenses contractualisées :

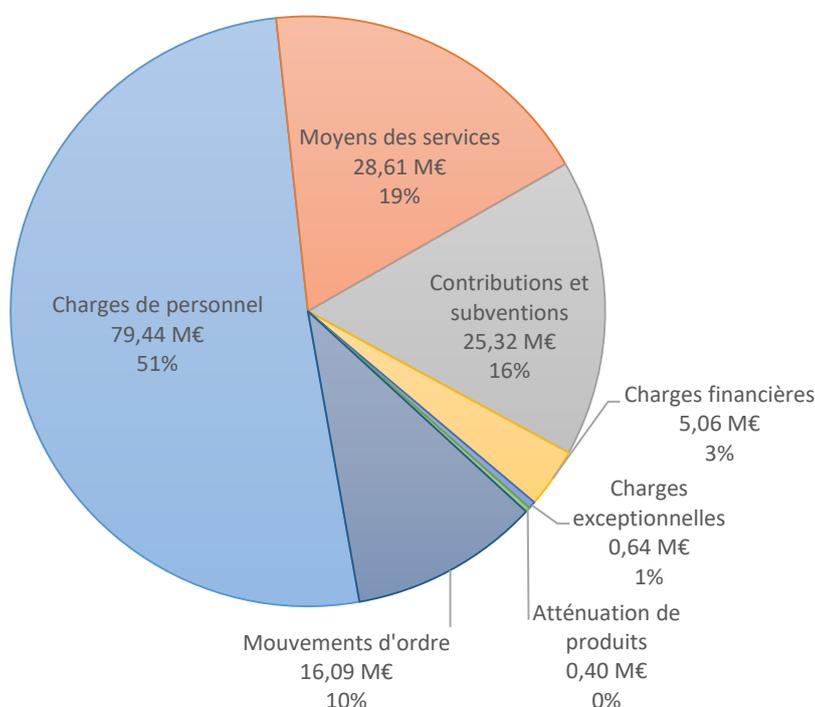
	2017	2018	2019	2020
Trajectoire normée : + 1,35%	139,5 M€	141,4 M€	143,3 M€	145,2 M€

**Réalisations 2019**

**138,7 M€**

Grâce aux efforts de gestion menés ces dernières années, les termes de la contractualisation avec l'Etat sont respectés par la Ville de Mulhouse.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses de fonctionnement 2019 :



### **Chapitre 012 – Charges de personnel : 79,44 M€**

Les charges de personnel constituent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de la collectivité, et 57% de ses dépenses réelles de fonctionnement. Elles se répartissent entre les postes suivants :

- les charges de personnel relatives à des services exclusivement municipaux, qui s'élèvent à 58,59 M€ ;
- les charges de personnel mutualisées, qui résultent du bilan présenté et approuvé par la Commission Mixte Paritaire Ville-m2A du 29 novembre 2019 : 10,64 M€ ;
- les pensions versées au titre du régime local pour 1,43 M€ ;
- les charges de personnel mis à disposition représentent 8,78 M€. Elles sont remboursées à la Ville de Mulhouse par différents tiers, notamment les budgets annexes de l'Eau et des Pompes Funèbres, m2A, la Haute Ecole des Arts du Rhin, le CSC Drouot-Barbanègre ou encore la régie personnalisée Réussite Educative.

Les charges de personnel constatées au CA 2019 ne progressent que de +0,2% par rapport au CA 2018, malgré des facteurs de progression parmi lesquels les impacts du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) ou encore la revalorisation du régime indemnitaire. A l'inverse, les vacances et gels de postes, l'effet Noria et l'effet report de la suppression des temps éducatifs permettent de limiter la progression des charges de personnel.

### **Chapitre 011 – Moyens des services : 28,61 M€**

On retrouve dans ce chapitre les dépenses de fonctionnement propres aux services de la collectivité : achats de fournitures, prestations de services, énergie, mises aux normes réglementaires, taxes foncières ou encore primes d'assurance. Les efforts déployés par les services de la collectivité ont permis de limiter leur hausse à +0,8% par rapport au CA 2018 :

<b>En M€</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Variation</b>
Achats de matières, fournitures et prestations	4,50	4,21	-6,4%
Energie	4,88	5,10	4,5%
Services extérieurs	17,51	17,78	1,6%
Impôts et taxes	1,50	1,52	1,3%
<b>Moyens des services</b>	<b>28,39</b>	<b>28,61</b>	<b>0,8%</b>

#### *❖ Achats de matières, fournitures et prestations : 4,21 M€*

Les achats de matières, fournitures et prestations sont en retrait de 0,29 M€ par rapport à l'année précédente. L'absence de dépense liée au suivi animation OPAH en 2019 a entraîné une économie de - 0,35 M€. Les frais de déneigement refacturés par m2A ont baissé de - 0,04 M€ par rapport à 2018 en raison de conditions climatiques plus clémentes. A noter également la non participation au MAPIC qui a généré une économie de - 0,02 M€. Les économies ainsi réalisées ont permis de compenser les augmentations constatées sur certains autres postes. On peut notamment citer :

- les dispositifs de sécurité et de nettoyage renforcés autour du temps de Noël : + 0,06 M€ ;
- la hausse des frais de nettoyage externalisé des locaux : + 0,02 M€ ;
- le coût supplémentaire lié à la navette électrique centre-ville : + 0,03 M€ ;
- les achats de fournitures diverses : +0,06 M€.

❖ Energie : 5,10 M€

Les charges liées à l'énergie ont progressé de + 0,22 M€, soit +4,5%. La hausse est particulièrement marquée sur l'électricité/gaz (+ 0,2 M€), malgré des dépenses contenues en ce qui concerne l'éclairage public (- 0,12 M€). Les autres dépenses d'énergie concernent l'eau, le chauffage urbain, le fioul et le carburant et augmentent globalement de + 0,02 M€.

❖ Services extérieurs : 17,78 M€

Les services extérieurs regroupent les charges locatives, contrats de prestations et de maintenance, l'entretien et les réparations, les primes d'assurances, les honoraires ou encore les frais de transport et de communication. Ces dépenses sont en augmentation de + 0,27 M€ par rapport au CA 2018.

❖ Impôts et taxes : 1,52 M€

Il s'agit principalement du paiement des taxes foncières des biens appartenant à la collectivité. On note une légère augmentation de + 0,02 M€ par rapport à 2018.

**Chapitre 65 – Charges de gestion courante : 25,32 M€**

Le niveau de charges de gestion courante enregistré au CA 2019 est de 25,32 M€. La hausse sensible constatée par rapport à 2018 sur ce chapitre (+ 0,73 M€ soit +3%) traduit un soutien affirmé de la Ville de Mulhouse à ses partenaires.

❖ Contingents et participations : 11,50 M€

Globalement, leur niveau est en hausse de + 0,05 M€ comparé au CA 2018. Les principales participations versées par la Ville de Mulhouse le sont :

- au SDIS : 7,23 M€ (+ 0,04 M€) ;
- à la Haute Ecole des Arts du Rhin : 1,88 M€ (+ 0,01 M€) ;
- à l'Opéra du Rhin : 1,82 M€ (+ 0,03 M€) ;
- aux écoles privées : 0,54 M€ (- 0,02 M€), cette dernière étant fonction du nombre d'élèves.

❖ Subventions de fonctionnement : 12,13 M€

Le renforcement du soutien de la Ville de Mulhouse au profit du monde associatif se concrétise par une progression de + 0,45 M€ des subventions versées. C'est le cas notamment des subventions aux Centres Socio-Culturels et aux associations sportives, qui augmentent respectivement de + 0,22 M€ et + 0,1 M€. A retenir également une subvention exceptionnelle au Musée de l'Impression sur Etoffes pour 0,06 M€.

Le tableau qui suit présente le montant des subventions 2019 par domaine :

<b>En M€</b>	<b>CA 2019</b>
Culture	4,18
Jeunesse	3,17
Sports	2,32
Action sociale, Famille et Santé	0,91
Amicale du personnel	0,60
Environnement et Aménagements Urbains	0,48
Relations internationales	0,17
Action Economique	0,17
Enseignement et formation	0,06
Subventions diverses	0,07
<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>12,13</b>

### **Chapitre 66 – Charges financières : 5,06 M€**

Les charges financières représentent principalement les intérêts de la dette à long terme et des lignes de trésorerie (dette à court terme) contractées par la collectivité. Ces frais financiers ont tendance à se tasser, avec une baisse de - 0,3 M€ par rapport à 2018. Cette trajectoire est liée :

- à une conjoncture économique internationale qui favorise les taux bas ;
- au recours limité à l'emprunt : pour 2019, le volume d'emprunts mobilisés atteint 20 M€ contre 25 M€ au CA 2018 ;
- à une gestion active de la dette qui, à travers la renégociation et le refinancement d'emprunts, permet à la Ville de réaliser des économies. En 2019, cette gestion active a porté sur :
  - ➔ le refinancement d'un contrat de 3,66 M€ dont le taux d'intérêt est ainsi passé d'un taux variable à 1,1% à un taux fixe à 0,63% ;
  - ➔ la renégociation d'un emprunt au capital restant dû de 2,42 M€ et dont le taux d'intérêt a reculé de 1,6% à 0,35%.

### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 0,64 M€**

Elles se chiffrent à 0,64 M€, il s'agit principalement :

- des secours accordés au titre de l'aide sociale locale : 0,46 M€, en hausse de 0,10 M€ en raison des aides d'urgence accordées suite à l'incendie de la rue de Toulouse fin 2018 ;
- des dons à l'occasion des anniversaires : 0,09 M€ ;
- de l'annulation de titres sur exercices antérieurs : 0,03 M€ ;
- de dédommagements liés à des contentieux : 0,05 M€.

## **Chapitre 042 – Dépenses d'ordre : 16,09 M€**

Les dépenses d'ordre du CA 2019 atteignent 16,09 M€ contre 10,74 M€ en 2018. Cette hausse sensible est liée au transfert vers la section d'investissement de la plus-value constatée à l'occasion de la cession du réseau câblé à SFR. Les dépenses d'ordre 2019 regroupent :

- les mouvements liés au transfert vers la section d'investissement des plus-values de cessions de bien immobilisés, pour 5,63 M€ dont 5,60 M€ pour le seul réseau câblé ;
- le constat des sorties de biens de l'actif de la collectivité pour 0,24 M€ ;
- les amortissements obligatoires des immobilisations, qui sont également un autofinancement destiné à assurer leur renouvellement : 3,01 M€ ;
- l'amortissement des subventions d'équipement versées à des tiers en vue du financement de biens durables : 6,27 M€ ;
- l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un prêt indexé sur le cours de change EURO/CHF : 0,93 M€ ;
- les provisions constituées en vue de pallier à des risque futurs pour 0,01 M€.

## 1.3 Section d'investissement

La section d'investissement se présente de la manière suivante :

Dépenses d'équipement 30,6 M€ (32%)	Subventions d'investissement 12,2 M€ (15%)
Capital de la dette 21,9 M€ (23%)	Emprunts 20,0 M€ (24%)
Refinancement de dette 3,7 M€ (4%)	Refinancement de dette 3,7 M€ (4%)
Autres 4,4 M€ (5%)	Dotations et fonds divers 5,6 M€ (7%)
Restes à réaliser 7,2 M€ (8%)	Autres 2,5 M€ (3%)
Mouvements d'ordre 4,4 M€ (5%)	Restes à réaliser 4,3 M€ (5%)
Déficit d'investissement reporté n-1 22,3 M€ (24%)	Mouvements d'ordre 17,2 M€ (21%)
	Excédent de fonctionnement capitalisé 18,4 M€ (22%)
	<b>Déficit d'investissement 2019 10,7 M€</b>

Le déficit d'investissement ressort à -10,69 M€ contre -18,35 M€ au 31/12/2018.

### 1.3.1 Les recettes d'investissement

L'épargne brute -autrement dit l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement et permettant de financer les dépenses d'équipement-, s'élève à 33,64 M€ et progresse fortement en 2019 (+ 6,94 M€ soit +26%). Elle représente ainsi près de 19% des recettes réelles de fonctionnement de la Ville de Mulhouse.

Hors autofinancement et recettes restant à réaliser en 2020, les recettes d'investissement comptabilisées au CA 2019 de la collectivité ont atteint 79,56 M€ au total en 2019, selon le détail ci-dessous.

### ❖ Emprunts : 20 M€

Le volume d'emprunts contractés en 2019 est de 20 M€ contre 25 M€ en 2018. L'encours de la dette (retraité du fonds de soutien de sortie des emprunts à risques) est de 229,60 M€ au 31 décembre 2019 alors qu'il atteignait 230,79 M€ un an plus tôt, soit une baisse de -0,52%. La collectivité poursuit également la sécurisation de ses emprunts : les emprunts structurés ne représentent plus que 1,61% de l'encours global contre 1,99% au CA 2018 et 34% en 2009.

### ❖ Refinancement de la dette : 3,66 M€

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, la Ville de Mulhouse a refinancé en 2019 une partie de son encours, profitant de taux d'intérêts favorables pour rembourser de manière anticipée un emprunt à taux variable au capital restant dû de 3,66 M€ et en contractant un nouvel emprunt du même montant à taux fixe de 0,63%. Cette opération engendrera des économies en section de fonctionnement sur les intérêts d'emprunts.

### ❖ Subventions d'équipement : 12,23 M€

Le montant de subventions d'équipement obtenues auprès de nos partenaires et via le reversement par l'Etat d'une partie du produit des amendes de police est de 12,23 M€, en hausse de + 0,73 M€ par rapport au CA 2018. Les subventions d'équipement sont constituées :

- des ressources obtenues auprès de nos partenaires institutionnels. La sollicitation active de ces derniers a permis d'augmenter cette recette de + 1,02 M€ par rapport à 2018 ;
- du produit des amendes de police, qui s'élève à 1,82 M€ (en retrait de - 0,73 M€ soit -13,85%).

Le tableau ci-dessous présente le détail de ces ressources :

<b>En M€</b>	<b>CA 2019</b>
Subventions Etat	4,85
Subventions Région	0,23
Subventions Département	2,68
Subventions m2A	1,22
Subventions autres groupements locaux	0,87
Subventions ANRU	0,39
Subventions Fonds Européens	0,06
Subvention - Autres	0,12
Produits des amendes de Police	1,82
<b>Total subventions d'investissement</b>	<b>12,23</b>

❖ Dotations et fonds divers : 23,95 M€

Cette catégorie de recettes est constituée :

- du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), touché en compensation de la TVA supportée par la collectivité sur ses dépenses d'investissements de l'année précédente. En 2019, la collectivité a perçu 5,11 M€ à ce titre, en recul de - 1,15 M€ par rapport au CA 2018 ;
- de la Taxe d'Aménagement consécutive à la délivrance d'autorisations d'urbanisme. Son montant est de 0,49 M€ au CA 2019 ;
- des excédents de fonctionnement capitalisés qui viennent couvrir le déficit d'investissement n-1 pour 18,35 M€.

❖ Autres recettes d'investissement : 2,47 M€

Ces recettes sont constituées :

- des remboursements des avances de trésorerie et des prêts au personnel : 2,43 M€ ;
- des recettes consécutives à des travaux effectués sur le patrimoine de tiers pour 0,04 M€.

❖ Recettes d'ordre : 17,24 M€

Il s'agit pour partie d'opérations internes à la section d'investissement, comme les acquisitions à l'€ symbolique ou à titre gratuit, ou encore la bascule des frais d'études sur des comptes d'immobilisations. Ces opérations totalisent 1,15 M€ de recettes.

Les autres recettes d'ordre correspondent à la contrepartie des dépenses d'ordre comptabilisées en fonctionnement, pour un total de 16,09 M€. Elles incluent notamment pour 5,6 M€ la bascule comptable en recettes d'investissement du produit de la vente du réseau câblé à SFR.

### 1.3.2 Les dépenses d'investissement

La somme consacrée par la collectivité à ses dépenses d'investissement est de 87,28 M€ en 2019 contre 104,6 M€ au CA 2018. Les dépenses d'investissement se composent de :

En M€	CA 2019
Dépenses d'équipement	30,57
Opérations pour compte de tiers	0,06
Dépenses financières	29,93
Mouvements d'ordre	4,43
Déficit d'investissement reporté N-1	22,29
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>87,28</b>

## **Les dépenses d'équipement : 30,57 M€**

Les dépenses d'équipement se déclinent en :

- Investissement pluriannuels.....20,57 M€

Ces investissements sont ceux gérés en Autorisations de Programmes (AP) et Crédits de Paiement (CP) dans le cadre de la Programmation Annuelle des Investissements (PPI).

- Investissements annuels en travaux.....1,82 M€

- Investissements mobiliers.....2,13 M€

- Investissements fonciers.....0,70 M€

- Subventions d'équipement.....5,35 M€

Les tableaux qui suivent présentent la répartition par domaine des investissements réalisés en 2019.

<b>ATTRACTIVITE DU CENTRE VILLE</b>	<b>M€</b>
AMENAGEMENT PLACE DREYFUS	0,355
AMENAGEMENT SQUARE STEINBACH PLACE G TELL	0,125
MEURTHE/BASTION/JUSTICE	0,102
INSTALLATION OFFICE DE COMMERCE RUE DES BOUCHERS	0,097
PASSAGE DU THEATRE REFECTION DES SOLS	0,068
AMENAGEMENTS EN CENTRE-VILLE	0,064
<b>TOTAL</b>	<b>0,810</b>

<b>AMENAGEMENTS DES CULTES</b>	<b>M€</b>
EGLISE SAINTE GENEVIEVE ECLAIRAGE - REMPLACEMENT DES PROJECTEURS	0,182
EGLISE ST BARTHELEMY REPRISE CHARPENTE ET ISOLATION COMBLES	0,082
TEMPLE ST-ETIENNE : PHASE 3 FACADE	0,067
TEMPLE SAINT PAUL : CHAUFFERIE	0,048
TEMPLE ST-ETIENNE : RENOVATION PHASE 2 RENOVATION EXTERIEURE	0,036
TEMPLE ST-ETIENNE : AMENAGEMENTS INTERIEURS MGC	0,014
EDIFICES CULTUELS : TRAVAUX DE MAINTENANCE	0,048
<b>TOTAL</b>	<b>0,477</b>

<b>ACTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL</b>	<b>M€</b>
FILATURE GROSSE MAINTENANCE	0,178
MUSEE BEAUX ARTS RENOVATION ET ISOLATION TOITURE	0,102
HEAR - AMENAGEMENT ET MODERNISATIONS DES LOCAUX	0,051
KMX AMENAGEMENTS DES LOCAUX CARNAVAL	0,045
ACQUISITIONS DE MOBILIER, INSTRUMENTS, ŒUVRES D'ART	0,230
MAINTENANCE DES BÂTIMENTS CULTURELS	0,131
<b>TOTAL</b>	<b>0,737</b>

<b>EDUCATION</b>	<b>M€</b>
DEDOUBLEMENT DES CLASSES CP - CE1	1,437
ECOLE MATERNELLE PORTE DU MIROIR CITIVIA	1,002
MISE EN SURETE DES ECOLES	0,504
GYMNASE WOLF	0,445
CLASSE PASSERELLE PREVERT	0,420
ECOLE MATERNELLE FILOZOF CITIVIA	0,405
ECOLE ACCESSIBILITE PMR	0,349
ECOLE ELEMENTAIRE SELLIER	0,289
ECOLE TRAVAUX DE SECURITE INCENDIE	0,249
ECOLE ELEMENTAIRE COUR DE LORRAINE CITIVIA	0,180
MOBILIER FILOZOF - PORTE DU MIROIR	0,092
COURS D ECOLE	0,059
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,033
ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO	0,030
ECOLE ILLBERG	0,025
FAISABILITES GROUPES SCOLAIRES COTEAUX	0,022
JEUX DE COUR	0,021
PREAUX ET ABRIS A VELOS ECOLES	0,013
MAINTENANCE DES BATIMENTS SCOLAIRES	1,055
ACQUISITION DE MATERIEL, MOBILIER SCOLAIRE ET PLAN NUMERIQUE DES ECOLES	0,556
<b>TOTAL</b>	<b>7,187</b>

<b>EMBELLISSEMENT DU CADRE DE VIE</b>	<b>M€</b>
REFECTION DE CHAUSSEES	0,574
ETUDES DE RENOUVELLEMENT URBAIN NPNRU	0,189
AMENAGEMENT DE VOIRIE FONDERIE	0,177
PARKING EUROPE CONFORMITE OPERATION CENTRE EUROPE	0,165
MISE A NIVEAU DES PARKINGS	0,111
RUE NEPERT	0,107
ILLUMINATION FACADE GARE	0,092
SAFI LOFINK PARVIS	0,069
AUTRES AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS	0,420
<b>TOTAL</b>	<b>1,905</b>

<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>M€</b>
CONFINEMENT ESELACKER	1,327
MODERNISATION RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	1,322
JARDINS NEPPERT	0,958
MULHOUSE DIAGONALES	0,878
ESPACES VERTS	0,548
VOIE SUD - VELOURUTE	0,459
PATRIMOINE SCOLAIRE EFFICACITE ENERGETIQUE PLAN CLIMAT	0,310
RENOVATION FEUX TRICOLORES ECONOMIE ENERGIE	0,154
TRAVAUX SUR LES CHAUFFERIES	0,114
<b>TOTAL</b>	<b>6,071</b>

<b>POLITIQUE FONCIERE</b>	<b>M€</b>
ACQUISITIONS DE CONSTRUCTIONS	0,581
DEMOLITIONS	0,068
ACQUISITIONS DE TERRAINS	0,050
<b>TOTAL</b>	<b>0,699</b>

<b>INFORMATISATION DES SERVICES</b>	<b>M€</b>
ACQUISITION DE MATERIEL	0,317
ACQUISITION DE LOGICIELS	0,163
RESEAUX CABLES	0,048
<b>TOTAL</b>	<b>0,528</b>

<b>JEUNESSE ET ACTION SOCIALE</b>	<b>M€</b>
KMX AMENAGEMENT LOCAUX REPOP ET ESPACE DEVELOPPEMENT	0,077
ACQUISITION DE MOBILIER POUR LES BATIMENTS MUNICIPAUX	0,072
MAINTENANCE DES BATIMENTS A VOCATION SOCIALE	0,059
<b>TOTAL</b>	<b>0,208</b>

<b>MAINTENANCE, MODERNISATION ET RENOVATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL</b>	<b>M€</b>
GARE DE DORNACH : ESPACE CULTUREL	0,241
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE, MAINTENANCE ET DIAGNOSTICS SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX	0,653
EQUIPEMENT EN VEHICULES DU PARC AUTO	0,230
TRAVAUX ACCESSIBILITE PMR	0,211
ACQUISITION DE MOBILIER POUR LES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	0,138
<b>TOTAL</b>	<b>1,472</b>

<b>SECURITE</b>	<b>M€</b>
VIDEOSURVEILLANCE	0,245
RALENTISSEURS ANTI VOITURES BELIER	0,163
SECURISATION CARREFOURS TRAM	0,030
TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS SUR IMMEUBLES A RISQUES	0,025
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,018
IMMEUBLES COMMUNAUX SECURITE INCENDIE	0,012
<b>TOTAL</b>	<b>0,493</b>

<b>SPORT</b>	<b>M€</b>
SAFI-LOFINK	0,269
RENOVATION GYMNASSE CAMUS	0,128
SALLE DE SPORTS MITTELWIHR	0,075
STADE BOURTZWILLER RENOVATION BLOC SANITAIRE	0,072
TRAVAUX D AMENAGEMENT PLATEAU SPORTIF TSCHANZ	0,065
TRAVAUX D AMENAGEMENT STADE BARINA	0,054
MAINTENANCE DES STADES ET PLATEAUX SPORTIFS	0,366
MOBILIER ET EQUIPEMENTS A VOCATION SPORTIVE	0,132
<b>TOTAL</b>	<b>1,161</b>

<b>VOIRIE</b>	<b>M€</b>
DESENCLAVEMENT ROUTIER QUARTIER BOURTZWILLER	0,877
AMENAGEMENT RUE LAENNEC - MANGENEY - JONCTION RD 21	0,289
ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ART	0,162
TTMVT STATION DORNACH	0,120
NOUVELLES VOIRIES LEFEBVRE	0,019
PLAN DE STATIONNEMENT	0,019
MAINTENANCE DE LA VOIRIE ET MISE EN ACCESSIBILITE	1,377
MAINTENANCE DES FEUX-HORODATEURS-BORNES AUTOMATIQUES	0,374
EQUIPEMENTS DANS LES QUARTIERS	0,264
<b>TOTAL</b>	<b>3,501</b>

❖ Les subventions d'équipement : 5,35 M€

Les subventions versées aux partenaires de la collectivité pour soutenir leurs projets d'investissements atteignent 5,35 M€ en 2019. Elles peuvent être réparties entre :

- Les subventions versées aux établissements publics :

<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PUBLIC</b>	<b>CA 2019 (M€)</b>
SUBVENTION CITIVIA NOUVEAU BASSIN	1,127
SUBVENTION CITIVIA ZAC FONDERIE	1,122
MISSION DE RENOVATION ET D'EXPLOITATION	0,519
AIDE AU LOGEMENT	0,344
PARTICIPATION D EQUILIBRE A LA CONCESSION RUDIC	0,300
OPAH FONDERIE SUIVI ANIMATION 2019-2023	0,200
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EDIFICES CULTUELS	0,191
PARTICIPATION EQUIPEMENT HAUTE ECOLE DES ARTS DU RHIN	0,060
M2A SUBVENTION PONT WILSON/FOCH	0,023
<b>Total</b>	<b>3,886</b>

- Les subventions versées à nos partenaires privés :

<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU PRIVE</b>	<b>CA 2019 (M€)</b>
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE	0,537
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AIDE AU LOGEMENT	0,495
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	0,160
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ACTION SOCIALE	0,134
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT SPORTS ET JEUNESSE	0,100
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT FOYERS PAROISSIAUX	0,023
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - OPERATION SUPER U - RUE HOFFER	0,013
SUBVENTIONS MULHOUSE DIAGONALES	0,001
<b>Total</b>	<b>1,463</b>

❖ Les dépenses financières : 29,93 M€

Les dépenses financières se décomposent de la manière suivante :

<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>CA 2019 (M€)</b>
REMBOURSEMENT DE DETTE	21,873
REFINANCEMENT DE DETTE	3,660
AVANCE DE TRESORERIE MGC / RUDIC	2,000
AVANCE DE TRESORERIE REUSSITE EDUCATIVE	0,300
AUGMENTATION DE CAPITAL CITIVIA SPL	0,185
PRETS AU PERSONNEL POUR LE LOGEMENT	0,046
CREANCE PAIEMENT ECHELONNE CESSION RESEAU CABLE SFR	1,867
<b>Total</b>	<b>29,930</b>

❖ Les dépenses d'ordre : 4,43 M€

En investissement, les dépenses d'ordre regroupent :

- la contrepartie des opérations d'ordre internes à la section d'investissement, décrites plus haut (page 18) et représentant 1,15 M€ ;
- les mouvements liés aux recettes d'ordre de fonctionnement, détaillées en page 9, pour un montant de 3,28 M€.

## 2 Les budgets annexes

Les budgets annexes sont distincts du budget principal en raison du caractère industriel et commercial des activités qu'ils retracent, activités qui entrent dans le champ concurrentiel. Par conséquent, la législation impose d'en établir le coût réel. La Ville de Mulhouse possède deux budgets annexes : le service des Eaux et la partie du service des Cimetières entrant dans le champ des activités concurrentielles.

### 2.1 Le budget annexe de l'Eau

#### 2.1.1 Section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement du budget annexe de l'Eau atteint 4,51 M€ au CA 2019 contre 3,14 M€ l'année précédente. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 43,11 M€. A noter des ventes d'eau en retrait de -1,8% par rapport à 2018 :

Recettes de fonctionnement (M€)	CA 2018	CA 2019
Ventes d'eau	11,90	11,69
Taxes parafiscales et surtaxes communales perçues	24,97	23,49
Locations de compteurs	1,92	1,92
Travaux, prestations, mise à disposition de personnel	0,45	0,45
Produits exceptionnels, subventions	0,38	0,53
Mouvements d'ordre	1,44	1,89
Excédent antérieur reporté	1,14	3,14
<b>TOTAL</b>	<b>42,20</b>	<b>43,11</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de - 0,47 M€ :

Dépenses de fonctionnement (M€)	CA 2018	CA 2019
Reversement de redevances perçues	25,07	23,66
Achats de matières, fournitures et travaux	5,24	5,64
Frais de personnel	4,82	4,92
Charges exceptionnelles	0,49	0,85
Frais financiers	0,09	0,08
Mouvements d'ordre dont amortissements	3,35	3,44
<b>TOTAL</b>	<b>39,06</b>	<b>38,59</b>

## 2.1.2 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 s'élèvent à 6,63 M€ hors restes à réaliser en n+1. On constate un effort particulier consenti sur les moyens alloués au renouvellement du réseau : 3,88 M€ de dépenses soit + 1,55 M€ par rapport à 2018 :

Dépenses d'investissement (M€)	CA 2018	CA 2019
Travaux de renouvellement de conduite, branchements neufs et modifications de réseaux	2,33	3,88
Acquisition et renouvellement de compteurs	0,65	0,56
meublier, matériel industriel et matériel de transport	0,20	0,26
Frais d'études et droits d'accès télérelève	0,05	0,12
Travaux pour le compte de tiers	0,60	0,39
remboursement du capital de la dette	0,15	0,15
Mouvements d'ordre	0,84	1,27
<b>TOTAL</b>	<b>4,82</b>	<b>6,63</b>

Ces dépenses ont pu être financées par :

- les mouvements d'ordre, notamment la dotation aux amortissements, pour 3,44 M€ ;
- le remboursement des opérations réalisées pour le compte de tiers, qui s'élève à 0,34 M€ ;
- l'excédent antérieur reporté : 1,53 M€ ;
- les subventions d'équipement obtenues : 0,11 M€.

## 2.1.3 Résultat

Compte-tenu des éléments décrits ci-dessus, le budget annexe de l'Eau dégage un excédent de 3,6 M€ au 31 décembre 2019 :

En M€	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	38,60	43,11	4,51
INVESTISSEMENT	6,63	5,41	-1,21
REPORTS	0,31	0,61	0,30
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>45,54</b>	<b>49,13</b>	<b>3,60</b>

## 2.2 Le budget annexe des Pompes Funèbres

### 2.2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de 2,23 M€ en 2019. Les recettes de cette section s'élèvent à 3,23 M€ avec notamment des recettes de crémations qui demeurent supérieures à 1 M€ :

<b>Recettes de fonctionnement (M€)</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
Crémations	1,04	1,01
Creusement de tombes	0,13	0,13
Locations de chambres funéraires	0,18	0,18
Travaux sur sépultures	0,03	0,03
Autres produits	0,01	0,01
Excédent antérieur reporté	1,60	1,87
<b>TOTAL</b>	<b>3,00</b>	<b>3,23</b>

Les dépenses de fonctionnement sont stables à 1,00 M€ :

<b>Dépenses de fonctionnement (M€)</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
Frais de personnel	0,42	0,43
Achats de fournitures, travaux et prestations de services	0,36	0,37
Dotations aux amortissements	0,21	0,18
Frais financiers	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>1,01</b>	<b>1,00</b>

### 2.2.2 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au CA 2019 s'élèvent à 0,32 M€ hors restes à réaliser. Les principaux investissements sont les suivants :

- l'acquisition d'une mini-pelle : 0,14 M€ ;
- la réfection de l'accueil du centre funéraire : 0,09 M€.

Par ailleurs le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 0,04 M€.

Le financement de ces investissements a été assuré par :

- la reprise de l'excédent antérieur : 0,13 M€ ;
- la mise en réserve d'une partie du résultat de fonctionnement 2018 en vue de compenser le besoin de financement en investissement : 0,11 M€ ;
- les mouvements d'ordre, incluant les amortissements : 0,18 M€.

### 2.2.3 Résultat

L'excédent 2019 pour le budget annexe des Pompes Funèbres s'élève à 2,20 M€ :

<b>En M€</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT</b>
FONCTIONNEMENT	1,00	3,23	2,23
INVESTISSEMENT	0,32	0,43	0,11
REPORTS	0,14	0,00	-0,14
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>1,46</b>	<b>3,66</b>	<b>2,20</b>